

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Dominique**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 11 décembre 2012, à 19 h 30, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, Saint-Dominique.

Sont présents les conseillers :

Michel Coolidge, Jean-Paul Fontaine, Jean-François Morin et Lise Bachand.

Sont absents les conseillers :

Stéphane Pincince et Vincent Perron

Formant quorum sous la présidence du maire Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Christine Massé.

L'avis de convocation de la présente session a été signifié à tous les membres du Conseil, tel que requis à l'article 153 du Code municipal.

1. OUVERTURE DE LA SESSION :

Monsieur le maire, Robert Houle, ouvre la session.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-238 :

Il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Service d'inspection municipale - Contrat
4. Achat de bacs roulants pour 2013
5. Association québécoise du loisir municipal – Cotisation 2013
6. Levée de la session

3. SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE – CONTRAT :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-239 :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d'offres publics pour le service d'inspection municipale le 13 novembre dernier;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions à cet effet préparé par la directrice générale;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

CONSIDÉRANT QU'il s'agissait d'une soumission à pointage et qu'un comité de sélection s'est rencontré à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu de mandater Gestim inc. pour le service d'inspection municipale pour une durée de deux (2) ans au montant de 92 880 \$, plus taxes, le tout tel que mentionné dans la soumission avec possibilité d'une année optionnelle (2015) au même coût que 2014.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses aux prévisions budgétaires des années 2013, 2014 au poste 02-610-00-411.

4. ACHAT DE BACS ROULANTS POUR 2013 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-240 :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

CONSIDÉRANT les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

CONSIDÉRANT QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a fixé au 18 janvier 2013 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

CONSIDÉRANT les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu :

D'acheter le nombre de bacs suivants :

- 75 bacs verts 360 litres (matières recyclables)
- 75 bacs bruns 240 litres (matières organiques)

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant, soit le 420, rue Dupont.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

5. ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL – COTISATION 2013 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-241 :

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion à l'Association québécoise du loisir municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu de renouveler l'adhésion pour 2013 au montant de base de 294,92 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-701-20-494.

6. LEVÉE DE LA SESSION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-242 :

L'ordre du jour de cette séance extraordinaire étant épuisé, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 42.

Robert Houle, Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière